

TABLEAU DES LIMITES DE GARANTIE
EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES E2/3215G EQUITE

Nature des garanties	Durée / Plafond	Franchise
GARANTIES DE BASE		
<p>LOYERS IMPAYES</p> <p>Pertes pécuniaires résultant du non-paiement des loyers, charges et taxes récupérables par les locataires défaillants</p> <p>RECOURS SUITE A LOYERS IMPAYES ET DEGRADATIONS LOCATIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Frais de contentieux ➤ Frais de procédure ➤ Frais et honoraires d'Avocat et d'Huissier de Justice et d'enquête... 	<p>Durée limitée à 24 mois (portée à 30 mois en cas de procédure confiée à l'assureur)</p> <p>Dans la limite de 4 600 € par sinistre ou illimité si la procédure est confiée à l'Assureur</p>	<p>Aucune franchise</p> <p>Aucune franchise</p>
Plafond global des 2 garanties ci-dessus, ainsi que des garanties optionnelles : 100.000 € par sinistre		
<p>PROTECTION JURIDIQUE LOCATIVE</p> <p>Défense et recours de l'Assuré à l'occasion d'un litige l'opposant à son locataire</p>	<p>Dans la limite de 2 300 € TTC par sinistre</p>	<p>Prise en charge des litiges dont le montant en principal est supérieur à 400 € TTC</p>
GARANTIES OPTIONNELLES		
<p>DEGRADATIONS LOCATIVES</p> <p>Prise en charge des dommages matériels et immatériels constatés au départ du locataire et de ses co-obligés et résultant de leur fait.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Frais de réparation consécutifs à des dégradations, destructions et altérations perpétrés par le locataire ➤ Dommages matériels consécutifs à la procédure d'expulsion ➤ Frais et honoraires de l'expert éventuellement missionné 	<p>Dans la limite de 2 300 € TTC par sinistre</p>	<p>Franchise absolue de 400 € TTC par sinistre</p>
<p>GARANTIE SECURITE</p> <p>Loyers impayés dus à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décès du locataire ➤ Immobilisation suite présence de mobilier appartenant au locataire 	<p>Indemnisation jusqu'à la récupération des locaux dans la limite : De 3 mois de loyers hors charges</p> <p>Indemnisation jusqu'à sortie du mobilier des locaux dans la limite : D'un 1 mois de loyer hors charges</p>	<p>Aucune franchise</p>
<p>GARANTIE SECURITE +</p> <p>Loyers impayés dus à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décès du locataire ➤ Immobilisation suite présence de mobilier appartenant au locataire ➤ Préavis légal réduit du locataire ➤ Immobilisation du bien pendant la réalisation de travaux suite sinistre dégradations locatives ➤ Inoccupation du bien suite à sinistre loyers impayés après mise en jeu de la clause résolutoire du bail par décision de justice 	<p>Indemnisation jusqu'à la récupération des locaux dans la limite : De 3 mois de loyers hors charges</p> <p>Indemnisation jusqu'à sortie du mobilier des locaux dans la limite : D'un 1 mois de loyer hors charges 2 mois de loyers (charges comprises) 45 jours de loyer hors charges</p> <p>2 mois de loyers hors charges</p>	<p>Aucune franchise</p>

Avant la rédaction du bail, la solvabilité de chaque locataire fera l'objet d'une étude avec un dossier ainsi constitué :

Locataire

SALARIE

LOCATAIRE FRANÇAIS EMPLOYÉ À L'ÉTRANGER (Locataire frontalier) :

RETRAITE

GERANT OU DIRIGEANT DE SOCIÉTÉ

Justificatifs constituant le dossier

- ✓ Pièce d'identité
 - ✓ RIB, RICE ou RIP d'un établissement bancaire ayant son siège social en France
 - ✓ 3 derniers bulletins de salaires
 - ✓ Le dernier avis annuel d'imposition (si salarié VRP deux derniers avis annuels d'imposition)
 - ✓ En cas d'embauche récente : attestation de fin de la période d'essai, copie du contrat de travail et du dernier bulletin de salaire.
 - ✓ 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance du fournisseur d'électricité
 - ✓ Attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu
-
- ✓ Pièce d'identité
 - ✓ RIB, RICE ou RIP d'un établissement bancaire ayant son siège social en France
 - ✓ 3 derniers bulletins de salaires
 - ✓ Dernier avis annuel d'imposition ou de non imposition délivré par l'administration fiscale française
 - ✓ 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance du fournisseur d'électricité
 - ✓ Attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu
-
- ✓ Pièce d'identité
 - ✓ Derniers bulletins de pension des différents organismes de retraite et le dernier avis annuel d'imposition ou 2 derniers avis annuels d'imposition
 - ✓ RIB, RICE ou RIP d'un établissement bancaire ayant son siège social en France
 - ✓ 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance du fournisseur d'électricité
 - ✓ Attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu
-
- ✓ Pièce d'identité
 - ✓ RIB, RICE ou RIP d'un établissement bancaire ayant son siège social en France
 - ✓ Extrait Kbis de moins de 3 mois (la société devant exister depuis au moins deux ans)
 - ✓ 3 derniers bulletins de salaire si gérant salarié
 - ✓ Les deux derniers avis annuels d'imposition
 - ✓ Attestation de l'expert comptable confirmant le montant des bénéfices pour l'année en cours
 - ✓ 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance du fournisseur d'électricité

Avant la rédaction du bail, la solvabilité de chaque locataire fera l'objet d'une étude avec un dossier ainsi constitué :

Locataire

ARTISAN, OU COMMERÇANT OU PROFESSION LIBÉRALE

LOCATAIRE EN CDD, INTÉRIM OU
INTERMITTENT DU SPECTACLE
(à la condition qu'il justifie de revenus
réguliers durant les deux dernières années
civiles) :

LOCATAIRE EMPLOYÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
ÉTRANGÈRE RATTACHÉ À UNE
SUCCURSALE OU UN ÉTABLISSEMENT
DOMICILIÉ À L'ÉTRANGER ET MUTÉ
DEPUIS AU MOINS UN AN SUR LE
TERRITOIRE FRANÇAIS :

Justificatifs constituant le dossier

- ✓ Pièce d'identité
 - ✓ RIB, RICE ou RIP d'un établissement bancaire ayant son siège social en France
 - ✓ Document justifiant de l'exercice d'une activité supérieure à 2 ans :
 - extrait K bis de moins de 3 mois pour les commerçants
 - carte professionnelle en cours de validité pour les professions libérales
 - carte d'artisan en cours de validité
 - ✓ Les deux derniers avis annuels d'imposition
 - ✓ Attestation de l'expert comptable confirmant le montant des bénéfices pour l'année en cours
 - ✓ 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance du fournisseur d'électricité
 - ✓ Attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu
-
- ✓ Pièce d'identité
 - ✓ RIB, RICE ou RIP
 - ✓ 3 derniers bulletins de salaire ou attestation d'emploi
 - ✓ 2 derniers avis d'imposition
 - ✓ 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance du fournisseur d'électricité
 - ✓ Contrat de travail
 - ✓ Attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu
-
- ✓ Passeport
 - ✓ Attestation précisant la durée de la mutation
 - ✓ RIB, RICE ou RIP d'un établissement bancaire ayant son siège social en France
 - ✓ 3 derniers bulletins de salaire
 - ✓ Contrat de travail

Cautions Obligatoires

Une caution solidaire et conjointe est nécessaire exclusivement dans les cas suivants :

- 1 - dans le cadre d'un bail meublé, pour les locataires ne disposant pas des revenus suffisants ou pour les locataires n'entrant pas dans l'un des cas mentionnés à l'article 24.1;
- 2 - pour les locataires étudiants ou apprentis.

La caution conjointe et solidaire devra disposer d'un revenu net imposable au moins égal à 3 fois le montant du loyer charges comprises et présenter les justificatifs listés ci-dessus.

ATTENTION :

*Nous vous remercions de vérifier que l'ensemble des documents requis est joint à votre envoi.
A défaut, celui-ci ne pourra faire l'objet d'une étude de solvabilité.*